

Description de Service

Data Sanitization for Enterprise Offsite with Asset Resale and Recycle

Le présent document et ses annexes (la « Description de service ») présentent les caractéristiques des services Data Sanitization Services for Enterprise Offsite with Asset Resale and Recycle (*) (le(s) « Service(s) »). Dell EMC1 Services (« Dell ») a le plaisir de vous proposer les présents Services conformément à la présente Description de service. Votre devis, le bon de commande ou tout autre type de facture ou de confirmation de commande signé par les deux parties (selon le cas, le « Bon de commande ») doit indiquer le nom du ou des Services et des options que vous avez achetés. Pour toute aide supplémentaire ou pour demander une copie de votre ou vos contrats de service, contactez le support technique ou votre agent commercial Dell. Pour toute aide supplémentaire ou pour demander une copie de votre contrat-cadre lié aux Services (le « Contrat »), contactez votre ingénieur commercial Dell EMC. Pour recevoir une copie du contrat conclu avec votre revendeur Dell EMC, contactez le revendeur.

(*) Expire 4 ans après l'achat et est limité à PowerVault, EqualLogic, Compellent, PowerEdge et multifournisseurs. L'équipement ne doit pas être retourné à Dell.

Conditions générales des services Dell

La présente Description de service est conclue entre vous, le Client (« vous » ou le « Client »), et l'entité Dell EMC mentionnée sur votre facture pour l'achat du présent Service. La prestation du présent Service est soumise à un contrat-cadre de service distinct conclu entre le Client et Dell, qui autorise expressément la vente du présent Service. En l'absence de ce contrat, selon la situation géographique du Client, le présent Service est fourni dans le cadre des conditions commerciales de Dell ou du contrat référencé dans le tableau ci-dessous (dans ce cas, le « Contrat »). Consultez le tableau ci-dessous pour trouver l'URL correspondant au Contrat disponible applicable à l'emplacement géographique du Client. Les parties déclarent avoir lu et acceptent d'être liées par les conditions générales en ligne.

Emplacement géographique du Client	Conditions générales applicables à votre achat de services Dell	
	Clients achetant des Services Dell directement auprès de Dell	Clients achetant des services Dell auprès d'un revendeur Dell agréé
États-Unis	www.dell.com/CTS	www.dell.com/CTS
Canada	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)

¹ Les termes « Dell EMC », tels qu'utilisés dans le présent document, désignent l'entité commerciale applicable Dell (« Dell ») mentionnée sur votre Bon de commande Dell, ainsi que l'entité commerciale applicable Dell EMC (« Dell EMC ») mentionnée sur votre Bon de commande Dell EMC. L'utilisation de « Dell EMC » dans le présent document n'indique aucunement une modification de la dénomination sociale de l'entité Dell ou Dell EMC avec laquelle vous avez traité.

Emplacement géographique du Client	Conditions générales applicables à votre achat de services Dell	
	Clients achetant des Services Dell directement auprès de Dell	Clients achetant des services Dell auprès d'un revendeur Dell agréé
Amérique latine et Caraïbes	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/service-descriptions/global .*	Site Web local www.dell.com spécifique par pays ou www.dell.com/service-descriptions/global .*
Asie-Pacifique et Japon	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/service-descriptions/global .*	Les Descriptions de service et les autres documents de service Dell que vous pouvez recevoir de votre vendeur ne constituent pas un accord entre vous et Dell. Ils ont pour seul objet de décrire le contenu du Service que vous achetez auprès du vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service, ainsi que les limites du Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description du service et dans les autres documents de service Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que prestataire du service pour le compte de votre vendeur. Vous n'entretenez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.
Europe, Moyen-Orient et Afrique	Site Web local www.dell.com spécifique par pays ou www.dell.com/service-descriptions/global .* En outre, les clients situés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni peuvent sélectionner l'URL correspondant à leur pays ci-dessous : France : www.dell.fr/ConditionsGeneralesdeVente Allemagne : www.dell.de/Geschaftsbedingungen Royaume-Uni : www.dell.co.uk/terms	Les Descriptions de service et les autres documents de service Dell que vous pouvez recevoir de votre vendeur ne constituent pas un accord entre vous et Dell. Ils ont pour seul objet de décrire le contenu du Service que vous achetez auprès du vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service, ainsi que les limites du Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description du service et dans les autres documents de service Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que prestataire du service pour le compte de votre vendeur. Vous n'entretenez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.

* Les clients peuvent accéder à leur site www.dell.com local en se rendant simplement à l'adresse www.dell.com à partir d'un ordinateur connecté à Internet depuis leur région, ou en choisissant l'option de sélection d'une région ou d'un pays sur le site Dell, à l'adresse <http://www.dell.com/content/public/choosecountry.aspx?c=us&l=en&s=gen>.

Le Client accepte en outre qu'en renouvelant, modifiant, prolongeant ou continuant à utiliser le Service au-delà de la durée initiale, ce dernier est soumis à la Description du service alors en vigueur, disponible sur le site www.dell.com/service-descriptions/global.

Si une disposition de la présente Description du service entre en conflit avec une disposition du Contrat, les dispositions de la présente Description du service prévaudront, mais uniquement dans les limites dudit conflit, et elles ne remplaceront en aucun cas les autres dispositions du Contrat qui ne vont pas expressément à l'encontre de la présente Description du service.

En commandant les Services, en recevant la prestation, en utilisant les Services ou les logiciels connexes, ou en sélectionnant le bouton ou la case (ou autre) « J'accepte » sur le site Dell.com lors de votre achat, ou dans l'une des interfaces Internet ou logicielles Dell, vous acceptez d'être lié par la présente Description du service et par les contrats qui y sont référencés. Si vous souscrivez à cette Description du service pour le compte d'une société ou d'une autre personne morale, vous déclarez être légalement autorisé à assujettir cette personne morale aux conditions de la présente Description du service, auquel cas, la mention « vous » ou le « Client » désigne cette personne morale. Outre le fait de recevoir la présente Description du service, les Clients de certains pays peuvent également être tenus de signer un Bon de commande.

Champ d'application des présents Services

A. Définitions.

1. « **Numéro d'inventaire** » : indique une étiquette d'inventaire externe apposée à un élément matériel par le client.
2. « **Confirmation de la mise au rebut** » : désigne le document remis au Client par Dell et qui indique que tous les disques ou commutateurs réseau ont été épurés ou détruits conformément à la section 3.f. des responsabilités de Dell, et que la mise au rebut ou le recyclage de tous les autres Équipements ont été effectués en conformité à la législation et aux exigences nationales et locales applicables.
3. « **Autorisation d'emballage client** » : indique que le client renonce à l'obligation de Dell de placer ses ressources dans un emballage normal ou thermo-rétracté, ou encore sur des palettes. Le présent document renonce également au droit pour le client de contester le rapport d'inventaire généré par Dell.
4. « **Épuration des données** » : désigne le processus certifié d'épuration des données sur les périphériques comportant des données, selon des méthodes conformes aux « Directives pour l'épuration des supports » énoncées dans la Publication spéciale 800-88 Révision 1 du NIST (« **NIST 800-88 r1** »).
5. « **Prestataire de services logistiques Dell** » : fait référence à un fournisseur de services logistiques agissant à la demande de Dell.
6. « **Disque** » : désigne tous les types de stockage de données, y compris, mais sans s'y limiter, les variantes de disque dur et SSD, des produits destinés aux entreprises.
7. « **Équipements** » : désigne tous les Éléments fournis par le client à Dell en lien avec les Services.
8. « **Rapport de mise au rebut** » : désigne le document remis par Dell au Client à l'issue de la prestation des Services. Le rapport de mise au rebut contient des informations sur chacun des éléments matériels pour lesquels le service a été assuré.
9. « **Identifiant logistique** » : désigne un identifiant unique saisi par Dell pour chacun des éléments matériels collectés ci-dessous.
10. « **Collecte** » : désigne le processus de collecte sur site des équipements.
11. « **Élément matériel** » : désigne chaque serveur ou unité d'entreprise (collectivement dénommé dans les présentes « **Équipement** » ou « **Système** »). Reportez-vous au Tableau 1.0.
12. « **Numéro de série** » : désigne l'identifiant unique attribué à un Élément matériel par son fabricant.
13. « **Document d'expédition** » : fait référence au bordereau, au reçu de chargement ou au reçu spécifiant la quantité des équipements émis par le prestataire de services logistiques désigné par Dell.
14. « **Transporteur** » : désigne le prestataire de services logistiques en charge du transport des Équipements vers le site de traitement des équipements de Dell.
15. « **Site** » : désigne l'emplacement spécifié par le client où doit s'effectuer la collecte.
16. « **Revalorisation** » : fait référence à la compensation monétaire versée au client pour chaque élément matériel unitaire traité en vertu du présent document. Elle est déterminée par Dell en cas de revente possible.

B. Expiration des services (4 ans après l'achat, si achetés en même temps que l'Équipement faisant l'objet des Services sur le même Bon de commande, ou 12 mois si achetés séparément de l'Équipement). SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, VOUS POUVEZ UTILISER CE SERVICE PENDANT UNE PÉRIODE DE 4 ANS (SI ACHETÉ AVEC ET SUR LE MÊME BON DE COMMANDE QUE L'ÉQUIPEMENT FAISANT L'OBJET DES SERVICES) OU DE 12 MOIS (SI ACHETÉ SÉPARÉMENT DE L'ÉQUIPEMENT) À LA DATE D'ACHAT INITIAL (SELON LE CAS, LA « DATE D'EXPIRATION »). LA DATE D'ACHAT INITIALE EST DÉFINIE COMME LA DATE LA PLUS PROCHE DE LA FACTURE CORRESPONDANT AU SERVICE OU DE LA CONFIRMATION DE COMMANDE PAR DELL. LA PRESTATION DU SERVICE PAR DELL SERA CONSIDÉRÉE COMME RÉALISÉE APRÈS LA DATE D'EXPIRATION, MÊME SI LE SERVICE N'A PAS ÉTÉ UTILISÉ.

C. Non transférable. Le Service n'est pas transférable par le client.

D. Modification ou annulation des Services. Pour éviter toute facturation de frais supplémentaires lorsqu'il souhaite annuler ou modifier la prestation, le Client est tenu d'avertir le service concerné au moins deux (2) jours ouvrables avant la date programmée pour l'enlèvement. Pour annuler le service,

envoyez une demande à votre responsable de compte Dell. Si une collecte a été programmée par le Client directement avec un prestataire de services logistiques Dell, le Client devra également annuler la collecte directement auprès dudit prestataire.

E. Aucune réexpédition. Lorsque la collecte aura été réalisée, les équipements ne pourront pas être réexpédiés au client.

F. Fournisseurs Dell. Le Client reconnaît et accepte par la présente que Dell peut faire appel à ses filiales ou à ses fournisseurs pour fournir tout ou partie de ces Services. Occasionnellement, Dell peut modifier l'emplacement de prestation des services et/ou des parties effectuant les Services (sous réserve, toutefois, que Dell demeure responsable de la prestation des Services auprès du Client).

G. Aucun produit contaminé. Ce service n'est pas destiné aux équipements contaminés ou suspectés d'être contaminés par des agents chimiques ou biologiques ou toute autre substance ne faisant pas partie des équipements d'origine ou n'étant pas généralement associée à un environnement de travail. Lorsqu'une telle contamination n'a pas été communiquée par le client, ce dernier est responsable de tous les coûts et dépenses afférents encourus par Dell.

H. Sauvegarde des logiciels/données. DELL REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE RESTAURATION DE DONNÉES OU LOGICIELS SUR LES ÉQUIPEMENTS (Y COMPRIS SUR UNE CLÉ USB FLASH FOURNIE PAR LE CLIENT).

I. Réglementation américaine en matière de PHI Pour les Clients ayant des activités aux États-Unis ou qui sont soumis à la loi **HIPAA** (Health Insurance Portability and Accountability Act), le Client déclare et garantit cela, avant de fournir à Dell l'accès à l'Équipement qui a été utilisé pour le traitement et/ou le stockage d'informations protégées relatives à la santé, comme défini dans le titre 45 du Code des règlements fédéraux. Section 160.103 (« **PHI** »), tous les PHI installés sur un tel Équipement ont été rendus inutilisables, illisibles ou indéchiffrables à des utilisateurs non autorisés grâce à une technologie ou une méthode spécifiée par le Secrétaire de la Santé des États-Unis (« **Secrétaire** ») par :

1. le nettoyage, la purge ou la destruction des Informations de santé protégées de tout support électronique conformément aux Directives pour l'épuration des supports énoncées dans la Publication spéciale 800-88, Révision 1 du NIST ; ou
2. le cryptage des PHI conformément au Code des règlements fédéraux 45 Section 164.304 ; sinon il incombe au Client de se conformer à toute mise à jour apportée aux directives du Ministère sur la manière de sécuriser les Informations de santé protégées afin de les rendre inutilisables, illisibles ou indéchiffrables pour les individus non autorisés. Le Client doit également se conformer à toutes les recommandations applicables liées aux Informations de santé protégées trouvées sur des équipements ou matériels mis à la disposition de Dell dans le cadre du Service.

J. Limites commercialement raisonnables du champ d'application du Service. Dell peut refuser la prestation de service si, selon son avis, l'état, les dimensions ou l'emplacement des équipements sont de nature à créer un risque excessif pour Dell ou son prestataire de service, ou dépassent le champ d'application des services. Dell ne peut être tenu responsable des défaillances ou retards d'exécution causés par des événements échappant à son contrôle.

K. Services en option. Il est possible d'acheter auprès de Dell des services en option variables selon le site du Client (support au cas par cas, services gérés, services d'installation, de conseil, professionnels, de support technique ou de formation). Les services optionnels peuvent faire l'objet d'un contrat distinct avec Dell. En l'absence d'un tel contrat, les services optionnels sont fournis conformément aux dispositions de la présente Description du service.

L. Annulation. Dell se réserve le droit d'annuler le présent Service à tout moment avant sa date d'expiration pour l'un des motifs suivants :

- le Client ne s'est pas acquitté du paiement de la totalité du montant pour le présent Service conformément aux conditions stipulées sur sa facture ;

- le Client se montre insultant, menaçant ou refuse de coopérer avec l'agent du support technique ou le technicien sur site ; ou
- le Client n'a pas respecté l'ensemble des conditions générales stipulées dans la présente Description du Service.

En cas d'annulation du présent Service par Dell, le Client en sera avisé par écrit à l'adresse figurant sur la facture du Client. Cette notification comportera le motif de l'annulation ainsi que sa date d'entrée en vigueur, à savoir un minimum de dix (10) jours à compter de la date d'envoi par Dell de la notification d'annulation au Client, sauf dispositions contraires prévues par la législation locale ne pouvant être modifiées par contrat. Si Dell annule le présent Service conformément à ce paragraphe, le Client ne pourra bénéficier d'aucun remboursement des montants acquittés ou dus à Dell.

M. Restrictions géographiques et délocalisation. Ces Services ne sont pas disponibles dans tous les sites. Les options du Service (les niveaux de service, les horaires du support technique et le temps d'intervention sur site) varient selon les zones géographiques et ne sont pas forcément disponibles dans celle du Client. Contactez votre ingénieur commercial pour plus de détails.

N. Limites relatives à l'épuration des données. Dell n'effectue aucune recommandation concernant les besoins en sécurité de son Client ni ne préconise particulièrement une méthode de suppression des données. Il incombe au Client de protéger les données confidentielles ou sensibles présentes sur les disques récupérés par Dell. Pour en savoir plus, reportez-vous à [la Déclaration de Dell relative au nettoyage des supports](#).

O. Heures ouvrables. Selon la législation en vigueur sur les heures de travail hebdomadaires, ces Services seront assurés pendant les heures de bureau Dell habituelles, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00, heure locale du Client (« Heures de bureau »), sauf mention contraire ci-dessous :

Pays	Heures ouvrables normales de Dell
Saint-Christophe, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Trinité, Îles Vierges, reste des Caraïbes anglophones	Du lundi au vendredi de 7 h 00 à 16 h 00
Barbade, Bahamas, Belize, Costa Rica, Danemark, Finlande, Salvador, Grand Cayman, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Norvège, Panama, Porto Rico, République dominicaine, Suède, Suriname, Îles Turques-et-Caïques	Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00
Australie, Bermudes, Chine, Haïti, Hong Kong, Japon, Antilles néerlandaises, Nouvelle-Zélande, Singapour, Thaïlande	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
Argentine, Équateur, France, Inde, Indonésie, Italie, Corée, Malaisie, Mexique, Paraguay, Pérou, Taïwan, Uruguay	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00
Bolivie, Chili	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00
Moyen-Orient	Du dimanche au jeudi de 8 h 00 à 18 h 00

Le Service ne sera pas assuré pendant les jours fériés locaux, ni en dehors des heures de bureau normales, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises par avance sous forme écrite.

Le tableau suivant (Tableau 1.0) répertorie les limites du système/site applicables pour certains équipements spécifiés ci-dessous :

Périmètre de l'épuration des données HORS SITE

Produit	Nombre de Systèmes/Sites	Dans 1 Système	Nombre max. de disques
Serveurs Dell PowerEdge	1	16 serveurs	384
Dell EqualLogic	1	16 nœuds	384
Dell PowerVault	1	7 baies de disques max.	336
Dell Compellent	1	16 boîtiers	500
Multifournisseurs*	1	Serveur	384
Multifournisseurs*	1	Stockage de milieu de gamme	500

*Produits non-Dell EMC

Responsabilités de Dell

1. Planification.

a. Collecte :

- i. Dell désignera son prestataire de services logistiques pour la mission de collecte et de transport des équipements. Le prestataire de services logistiques désigné par Dell contacte le Client pour confirmer la quantité des équipements à enlever et planifie la date de collecte sur site d'un commun accord avec le client. Celle-ci doit avoir lieu pendant les heures ouvrables. Un délai d'au moins trois (3) jours ouvrables après la prise de contact est généralement observé pour la collecte.

2. Collecte. Le prestataire de services logistiques Dell :

- a. contacte le représentant désigné par le Client à son arrivée sur le site pour procéder à la collecte ;
- b. attribue un identifiant logistique unique à chaque élément matériel et enregistre dans le rapport de collecte le nombre d'équipements enlevés sur le site ;
- c. consigne le nombre d'équipements collectés sur le document d'expédition ;
- d. conditionne les Équipements en lots sur palettes, en utilisant des plaques de séparation et un emballage thermo-rétracté. (Remarque : les Équipements ne doivent pas être emballés individuellement – voir la section Responsabilités du Client) ;
- e. les câbles, les périphériques, les duplicateurs de ports, les disques externes, les claviers, les souris et les stations d'accueil sont accumulés, emballés et classés comme divers ;
- f. remet au Client un document d'expédition à signer avant de quitter le Site ;
- g. transporte les équipements vers le site de traitement de Dell

3. Traitement. Les mesures ci-après seront prises à l'arrivée des équipements sur le site de traitement Dell :

a. Audit :

- i. Dell consigne l'identifiant logistique de chaque élément matériel dans un système de suivi d'inventaire ;
- ii. Notez les informations suivantes pour chaque serveur ou élément de l'entreprise dans le rapport de mise au rebut : marque, modèle, fabricant, numéro de série, numéro d'inventaire (le cas échéant),

iii. Consignez les éléments suivants pour chaque disque libre dans le rapport de mise au rebut : marque, numéro de modèle, fabricant, numéro de série (le cas échéant) ;

iv. Dell consigne les informations ci-après pour tous les autres équipements :

- description suffisamment étayée pour qu'elle permette d'identifier chaque élément matériel, état de l'élément matériel, nom du fabricant, numéro de série (le cas échéant), numéro d'inventaire (le cas échéant) ainsi que le poids de l'élément matériel

v. Retrait des numéros d'inventaire.

b. Test fonctionnel : testez les équipements suivants et enregistrez les résultats obtenus dans le rapport de mise au rebut :

i. Serveur ou unité d'entreprise :

- Fonctionnalités
- Quantité de mémoire RAM
- Nombre et taille des disques
- Vitesse du processeur

ii. Autre matériel informatique : état de fonctionnement

c. Classification esthétique : Pour tous les équipements dont les fonctionnalités sont testées, l'état esthétique de chaque élément matériel sera consigné par catégorie dans le rapport de mise au rebut, selon ce qui suit* : (*Remarque : Les symboles de classification peuvent changer selon les régions géographiques).

i. Équipement usagé, complet, en bon état et fonctionnel avec une usure normale.

ii. Équipement usagé, fonctionnel, composants manquants et/ou dommages mineurs qui surpassent une usure normale

iii. Équipements usagé, fonctionnel ou non fonctionnel et/ou composants manquants, et/ou avec dommages cosmétiques majeurs (excessifs)

IV. Récupération ou rebut. Équipement usagé (invendable) destiné à être recyclé ou démonté en vue de la récupération des composants. Cette catégorie englobe également les équipements qui ne peuvent plus être commercialisés, ceux dont les principaux composants sont absents ou qui ne peuvent plus être revendus en raison de dégâts esthétiques trop importants.

d. Revalorisation : Les équipements destinés à la revente feront l'objet d'une revalorisation et donneront lieu à un montant compensatoire. Le client reconnaît que, pour obtenir un montant compensatoire maximum de ses équipements, ces derniers doivent être : (i) en état de fonctionnement et équipés des cordons d'alimentation et autres éléments requis par le ou les tests de fonctionnement (« OEM ») du fabricant original ; et (ii) en bon état esthétique, sans éléments plastiques fissurés et ne nécessiter tout au plus qu'un nettoyage succinct, de sorte que les équipements peuvent être revendus comme fonctionnels et présentant une usure normale, à l'instar des équipements usagés conventionnels.

e. Revente et revalorisation :

i. La revalorisation de chaque élément est soumise aux ajustements que Dell, à sa discrétion, peut considérer comme raisonnables.

ii La revalorisation de chaque élément sera indiquée dans le rapport de mise au rebut. Elle présente un caractère obligatoire pour le client.

iii. Les éléments qui échouent au test fonctionnel ou qui sont classés comme « S » ou « Rebut » pendant le test esthétique seront recyclés ou mis au rebut par Dell conformément aux directives et exigences réglementaires locales et nationales en vigueur.

iv. Lorsque le Client remplit les conditions requises pour une Revalorisation :

- Pour que le client soit en mesure de recevoir son paiement, Dell ne manquera pas d'inclure les informations détaillées utiles dans chaque rapport de mise au rebut.
- Dans la mesure autorisée par la législation locale, les revalorisations en attente depuis plus de deux ans seront remises à un organisme gouvernemental ou conservées, à la discrétion de Dell. Dans les trente (30) jours ouvrables qui suivent la remise d'un Rapport de mise au rebut, et à condition que Dell possède dans ses archives les données requises pour la remise du chèque client, Dell réglera au client le montant compensatoire des équipements traités selon les critères susmentionnés.

v. Le montant de la revalorisation est net des taxes applicables, et chaque partie prenante est tenue de régler l'ensemble des taxes imposées aux ventes, biens et services dues au titre des montants payables par lesdites parties prenantes.

f. Mise au rebut des disques :

i. Dell effectue une épuration des données selon des méthodes conformes aux directives NIST 800-88 r1 sur les disques en état de marche et installés correctement.

ii. En cas de réussite de l'épuration des données, Dell détruit et élimine tous les autres disques durs conformément aux directives et exigences réglementaires locales et nationales en vigueur.

g. Mise au rebut des autres Équipements : Les autres Équipements qui ne remplissent pas les critères de revente sont démontés et recyclés, réutilisés ou éliminés par Dell conformément aux directives et exigences réglementaires locales et nationales en vigueur

4. Création de rapport. Dans un délai de trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la date de la Collecte, Dell envoie par courrier électronique au Client les rapports suivants :

a. Rapport de mise au rebut ; et

b. une confirmation de la mise au rebut dans laquelle figurent les éléments suivants :

i. un certificat d'épuration des données indiquant tous les disques du système épurés avec succès par Dell

ii. un document attestant que tous les autres disques ont été épurés selon les termes de la section A.3.f. ci-dessus ; et

iii. un document attestant que tous les autres équipements ont été mis au rebut/recyclés conformément aux directives locales et européennes en vigueur.

Responsabilités du Client

1. **Généralités.** LE CLIENT VEILLERA À SAUVEGARDER LES DONNÉES OU LOGICIELS QU'IL DÉSIRE CONSERVER AVANT QUE LES ÉQUIPEMENTS NE SOIENT REMIS À DELL. Le Service prévu par la présente Description du service n'inclut pas la restauration des logiciels ou des données des Équipements.

2. **Suppression des données.** Le présent Service n'est pas conçu pour la mise au rebut d'équipements contenant des informations confidentielles, propriétaires, sensibles ou non publiques du client. LE CLIENT EST TENU DE SUPPRIMER DES ÉQUIPEMENTS TOUTES LES DONNÉES CONFIDENTIELLES, PROPRIÉTAIRES, SENSIBLES OU AUTRES DONNÉES NON PUBLIQUES ET LOGICIELS TIERS AVANT LA REMISE AU PRESTATAIRE DE SERVICES LOGISTIQUES DELL.

3. **Collecte.** Préalablement à la collecte, le Client :

- a. expose, au moment de la programmation de la collecte, tous les éventuels problèmes d'accès au site, les restrictions de sécurité, les demandes de syndicat, les exigences de l'attestation d'assurance, les restrictions de quai et les restrictions d'horaires ;
- b. établit une facture pour toute expédition en provenance de Guam, Porto Rico, des Îles Samoa, des Îles Vierges Américaines ou de tout autre pays, conformément aux exigences de Dell ;
- c. supprime des équipements toutes les données confidentielles, exclusives, sensibles et autres données non publiques et logiciels tiers
- d. avant l'arrivée de Dell, retire/désactive tous les mots de passe et autres fonctionnalités de sécurisation des accès et mettre fin à tous les logiciels antivirus ou de suivi d'ordinateurs portables présents sur ces équipements ;
- e. résilie ou transfère toutes les licences associés aux logiciels tiers installés sur les équipements ;
- f. retire de l'équipement et conserve tous les supports externes de stockage de données (par exemple, CD, DVD, ZIP, etc.)
- g. s'assure que l'équipement contient uniquement du matériel informatique et aucun autre produit : appareils, équipement bureautique, déchets, équipement, matériaux, emballages ou cartons toxiques ;
- h. vérifie que les Équipements sont complets et assemblés correctement, puisque la valeur des Équipements démontés (par exemple, les disques, la mémoire ou les batteries manquantes) peut être réduite, voire réduite à néant.
- i. débranche et déballe tous les équipements et sépare clairement les équipements à collecter des autres équipements (Remarque : en cas d'équipements emballés par le client avant la collecte, Dell peut demander une nouvelle programmation de la collecte aux frais du client ou alors le client peut signer l'Autorisation d'emballage client afin de permettre l'expédition des ressources placées dans un emballage normal ou thermo-rétracté par le client) ;
- j. rassemble les équipements sur chaque site dans un lieu central auquel le prestataire de services logistiques Dell peut accéder sans difficulté ; et
- k. détache un représentant du site qui conduira le prestataire de services logistiques désigné par Dell aux équipements afin d'éviter une erreur d'équipements lors du retrait par le prestataire.

4. Garantie par le Client. Le client garantit :

- a. qu'il dispose bien d'un droit de revente de l'Équipement, libre de toute contrainte, réclamation et charges de quelque nature que ce soit ;
- b. qu'il a supprimé et rendu irrécupérables la totalité des données confidentielles, exclusives ou sensibles et autres données non publiques, y compris les informations personnelles qui pourraient être utilisées pour identifier un individu, à partir de l'Équipement ;
- c. qu'il est dûment autorisé à vendre cet Équipement et qu'une telle vente ne donnera pas lieu à une quelconque violation par le Client d'un contrat ou d'un jugement exécutoire dont il ferait l'objet ;
- d. sauf mention contraire par le client, confirmée par Dell par écrit préalablement à l'expédition, l'équipement fonctionne selon les spécifications publiées par le fabricant lors de sa remise à Dell.

En cas de non-respect par le client des obligations ou garanties mentionnées dans la présente Description de service, Dell ne saurait être dans l'obligation de fournir les services ni être tenu responsable de quelque dommage que ce soit résultant du non-respect des obligations du client. Par ailleurs, le client peut s'exposer à des frais et coûts supplémentaires pour toute perte ou tout dommage, matériel ou temporel, subi par Dell ou par ses prestataires de services.

En outre, le Client accepte d'indemniser, de défendre et de tenir entièrement à couvert Dell et d'assumer l'ensemble des coûts et frais découlant de toute réclamation ou responsabilité ou obligation légale en lien avec les données contenues ou éventuellement accessibles sur l'Équipement (« Données »), y compris et sans s'y limiter (i) toute réclamation selon laquelle on aurait accédé aux données de manière inappropriée ou non sécurisée ou (ii) toute obligation ou responsabilité découlant de toute loi ou réglementation relative à la sécurité ou à la protection des données stockées ou transmises ou des informations personnelles.

Tarification et conditions de paiement.

Le Client est facturé pour chaque Élément matériel.

La collecte et/ou le recyclage des emballages/cartons du Client ne sont pas compris dans le prix de ce service et donneront lieu à des frais supplémentaires.

Le Client s'engage à payer le prix de chaque élément matériel correspondant à la confirmation par Dell de la commande applicable, ainsi que les frais/taxes et coûts y afférents supplémentaires, énoncés dans la présente description de service. Le client reconnaît et accepte que Dell soit habilité à ajuster les montants dont Dell est créancier au titre du présent document en fonction des montants dont Dell est débiteur.

Frais supplémentaires

- Les unités reçues en sus de la quantité commandée seront facturées au prix unitaire pour le service.
- Pour les disques individuels ne faisant pas partie d'un système, des frais supplémentaires seront appliqués.
- Les frais de transport standard sont inclus dans le service fourni.
- Les sites nécessitant des restrictions d'accès ou de véhicules, une présence syndicale, des horaires spécifiques ou après les heures de bureau normales encourrent des frais supplémentaires.
- Lorsque le client, le site et/ou les équipements ne satisfont pas aux exigences définies dans la présente Description de service, les Services en question pourront faire l'objet d'une nouvelle programmation de collecte pour laquelle des frais et taxes supplémentaires devront être appliqués.

- Les tentatives de collecte manquées par le prestataire de services logistiques Dell au motif que le Client ou les équipements (par exemple, lorsque les équipements sont conditionnés par le Client avant la collecte sans acceptation préalable de l'Autorisation d'emballage client, en cas de non-communication des restrictions ou en cas d'annulation 48 heures avant la date de revalorisation prévue) ne sont pas prêts à la date de collecte programmée peuvent donner lieu à la facturation de frais supplémentaires.
- Les frais supplémentaires occasionnés lorsque des équipements identifiés pour la collecte n'étaient en fait pas destinés à celle-ci seront à la charge du Client.

Conditions supplémentaires importantes.

Titre et risque de perte. Dell ou son prestataire de services logistiques assumera la responsabilité des risques de perte ou des dommages subis par les équipements dès leur départ du site. Un titre tacite devra être transmis à Dell ou à son prestataire de services logistiques à réception et lors de la possession des équipements par Dell ou son prestataire de services.

Garantie et responsabilité. En ce qui concerne spécifiquement les Services couverts par la présente Description de services, et en dépit d'éventuels conflits avec les conditions du Contrat, les conditions et dispositions suivantes s'appliquent :

1. Garantie. DELL GARANTIT QUE LE SERVICE SERA EFFECTUÉ DE MANIÈRE RAISONNABLE ET COMMERCIALE. DELL NE FOURNIT AUCUNE AUTRE GARANTIE ET DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE.

2. Limitation de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ ENGAGÉE PAR DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR LES SERVICES FOURNIS CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, QUAND BIEN MÊME DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES AURAIENT ÉTÉ PRÉVENUS DE L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ, SERA À TOUT MOMENT SOUMISE AUX LIMITES ET EXCLUSIONS SUIVANTES :

a. DELL NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) POUR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS : (I) PERTES DE PROFITS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES OU DE LOGICIELS, PERTES COMMERCIALES, OU ABSENCE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE TIERS QUI POURRAIENT S'APPLIQUER AUX DONNÉES CONTENUES DANS LES ÉQUIPEMENTS, (II) DOMMAGES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, INDIRECTS, FORTUITS OU PUNITIFS (LE CAS ÉCHÉANT), OU (III) TOUTE RÉCLAMATION EFFECTUÉE PAR UN TIERS.

b. DELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES RÉSULTANT DE, OU CONNEXES À LA CORRUPTION, LA PERTE, LA DIVULGATION OU L'UTILISATION DE DONNÉES, INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU LOGICIELS TIERS QUE LE CLIENT AURAIT OMIS DE SUPPRIMER D'ÉQUIPEMENTS AVANT DE LES REMETTRE À DELL EN VUE DE LEUR COLLECTE.

c. LA RESPONSABILITÉ UNIQUE ET MAXIMALE DE DELL (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTUEL OU AUTRE) RÉSULTANT DE, OU EN RELATION AVEC TOUTE RÉCLAMATION POUR LA PERTE DE TOUT ÉLÉMENT D'ÉQUIPEMENT PHYSIQUE, NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER L'ÉVALUATION COMMERCIALE ALORS EN VIGUEUR POUR LE MOIS EN COURS LORS DE LA DÉCOUVERTE DE LA PERTE.

d. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DELL (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEL OU AUTRE) POUR TOUTES LES DEMANDES DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE, OU EN RELATION AVEC LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS D'UNE ANNÉE CIVILE NE PEUT PAS EXCÉDER LE MONTANT TOTAL DES FRAIS PAYÉS OU DUS PAR LE CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS DE LADITE ANNÉE CIVILE.

DELL NE LIMITE PAS SA RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FRAUDES, LES DOMMAGES CORPORELS OU ENTRAÎNANT LA MORT RÉSULTANT DE SA PROPRE NÉGLIGENCE, OU TOUTE AUTRE PERTE DONT LA RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE LIMITÉE AU TITRE DES LOIS EN VIGUEUR. LORSQUE LA LOI APPLICABLE INTERDIT UNE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, LES PARTIES PRENANTES CONVIENNENT QUE LADITE LIMITATION PEUT ÊTRE MODIFIÉE, SANS INTERVENTION ULTÉRIEURE DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES PRENANTES, DE FAÇON À CE QU'ELLE S'APPLIQUE LARGEMENT DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE.